

Communiqué

LES MARCHANDISES DE LA MORT : VOLUME 2 ?

Il y a quelques temps notre organisation (ainsi que la CGT) appelait l'attention sur le gazage des conteneurs, à l'aide de substances chimiques relevant des CMR (Cancérigènes – Mutagènes – Reprotoxiques), avec tous les risques que ceci fait peser sur toutes les personnes, agents des Douanes et autres (manutentionnaires, chauffeurs, ...) impliquées dans la chaîne logistique. Sans compter le consommateur final... Ces alertes, pourtant relayées depuis longtemps dans les pays d'Europe du Nord (Pays-Bas, Allemagne, ...) sont tombées, à peu d'exception près, dans un silence de cathédrale (crainte d'un requiem ?). Il est vrai que les intérêts en jeu sont énormes. Valent-ils quelques vies et un problème de santé publique ?

A ce jour, nous voyons s'écrire un nouveau chapitre de cette circulation des marchandises totalement débridée et en dehors des formes les plus fondamentales de régulation et de protection. En effet, suite à l'accident nucléaire japonais, les premières constatations portant sur des taux de radioactivité supérieures aux normes ont été effectuées. La chose se passe dans un silence relatif comme si le danger devait devenir une retombée inévitable du commerce mondial.

On évoque des déploiements de gants de protection, afin notamment de faire face aux poussières qui pourraient être radioactives. Mais pas de masques alors que l'IRSN pointe en premier lieu le risque d'inhalation. Peut-on croire vraiment qu'il s'agit là de mesures suffisantes ? On peut avoir quelques interrogations et, d'emblée, regretter l'absence de moyens de détection dignes de ce nom.

Entendons-nous bien : il ne s'agit nullement de manier des peurs profondes ou de vouloir ériger des murailles derrière lesquelles la « vieille Europe » se retrancherait. De même, il ne s'agit bien évidemment pas d'accabler le pauvre Japon ou tout autre pays à risque (rappelons à ce sujet que la France est le pays le plus nucléarisé du monde ...) ou de surfer sur des risques bien réels, pour obtenir des avancées pour une profession ou une autre. Il s'agit simplement d'appliquer le principe de précaution et les obligations des administrations d'État en matière de protection des agent-e-s. D'autant plus que le coût financier de l'achat de matériels de protection des agent-e-s des douanes pendant un an est faible. D'après nos calculs, cela représenterait moins de deux millions d'euros pour l'ensemble du territoire national !

A notre sens, cette affaire met encore une fois en lumière la suprématie sans partage de la notion de commerce dans son sens libéral le plus poussé. Même des risques graves (et le risque nucléaire est le premier) semblent être insuffisants pour que l'on se pose la question de la finalité des échanges commerciaux par rapport au bien-être et à la sécurité des populations. Nous ne contestons pas la notion même de commerce mondial. Mais nous demandons que les mots de « régulation » et de « protection » lui soient impérativement et étroitement associés.

Petit exemple extrême : s'il prenait l'envie à la société TEPCO de commercialiser des matériaux irradiés, nos outils ne permettraient plus de cibler les flux concernés. Rassurant, non ?

Même si cette actualité est dominée par l'accident de Fukushima, il ne faut pas oublier que l'on constate dans divers vecteurs (fret exprès notamment) des milliers d'échanges par an portant sur des substances radioactives. Quelles protections ? Quelle prévention des risques ? Un grand silence règne, spécifiquement en France. Alors que la Russie bloque à ses frontières des pièces auto et autres pneus radioactifs. Et que les grands ports européens (Rotterdam, Anvers) disposent de portails de mesure spécifiques. La France dispose bien de scanners mobiles malheureusement ils ne mesurent pas, eux, la radioactivité. C'était sans doute trop cher ! Ballot...

Qu'on se rassure néanmoins, les autorités veillent au grain. Alertée il y a deux semaines par Solidaires, Nathalie Kosciusko-Morizet, la ministre de l'écologie, estime qu'il n'y a pas de problème. Aucune détection de radioactivité ne lui est parvenue pour l'heure remontée... sur les 1 à 3 % des conteneurs maritimes contrôlés. Sachant que pour le fret aérien, aucune mesure n'est effectuée. Devant cette incurie, des constructeurs automobiles ont pris les devants : contrôles systématiques pour Renault sur les pièces acheminées du Japon par voie maritime mais pas pour la voie aérienne, car il paraît que la douane veille. Avec quoi ?

L'ère est au nucléaire. Mais la vieillesse ritournelle est toujours d'actualité : « Tout va très bien, Madame la Marquise, tout va ... »

Paris le 6 juin 2011